

L'aide psychologique pas sollicitée

Publié le 21/12/2020 à 06:25 | Mis à jour le 21/12/2020 à 06:25



François Bigot, président d'Apesa 41.

© Photo NR

Le tribunal de commerce de Blois a rejoint le réseau Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) depuis avril 2018. En Loir-et-Cher, François Bigot est le président de cette association. « En 2019, nous avons eu une trentaine d'interventions, puis trois, quatre au début de l'année 2020 avant le premier confinement. Et depuis, c'est le calme plat, confie François Bigot. Les chefs d'entreprise sont dans une phase d'euphorie. Ils ont touché de l'argent, mais ils ne se sont pas encore rendus compte qu'ils allaient devoir rembourser certaines de ces aides. On leur dit d'anticiper. » Il redoute l'année 2021. « La souffrance existe chez ceux dont les commerces ont été fermés, chez les gérants de salles de sport, de restaurants... mais pour autant, ces chefs d'entreprise ne viennent pas encore nous voir et c'est pareil au niveau national. Je regrette que les gens ne se manifestent pas plus tôt. Notre but est de faire en sorte que la personne se sente entourée et non jugée. »

Dans un premier temps, le chef d'entreprise sera pris en charge par l'équipe RMA (Ressources mutuelles assistance), via un contact téléphonique. Après cette conversation, cinq séances de psychologue peuvent lui être proposées en associant le conjoint si nécessaire. « Dans la majorité des cas, les chefs d'entreprise considèrent qu'ils ont tout raté. A nous d'avoir une forme d'humanité à leur égard. Ils sont courageux d'avoir entrepris et n'ont pas à se flageller, ajoute François Bigot, qui rappelle que l'accès à Apesa est gratuit et confidentiel. Avec 30 expériences en 2019, nous avons vu l'utilité d'Apesa. Même si l'État permet un report des charges ou des échéances de remboursement, tout le monde ne pourra pas être sauvé. »

A LA UNE LOCAL

BLOIS

ÉCONOMIE